



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

associations

Question écrite n° 98467

Texte de la question

M. Claude Sturni attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé de la réforme de l'État et de la simplification sur la réforme des associations foncières de remboursements (AFR) et plus particulièrement, sur l'obligation d'organiser une assemblée générale de propriétaires tous les deux ans minimum. Les dépenses liées à l'organisation de ces assemblées viennent grever le budget des AFR au détriment de leur mission. Cette situation est préjudiciable aux petites associations foncières des communes rurales dont les ressources sont modestes. Aussi, elles sollicitent l'annulation de cette disposition ou, le cas échéant, la possibilité de porter de deux à six ans le délai minimum entre deux assemblées générales. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur l'obligation faite aux AFR de se réunir tous les deux ans.

Données clés

Auteur : [M. Claude Sturni](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98467

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Réforme de l'État et simplification

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 août 2016](#), page 7205

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)